

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoints - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - Mme  
Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie LHOMMÉ - M.  
Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers  
présents  
12 + 3 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT  
M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ  
M. Benoît RINGENBACH à Mme Caroline MULLER

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 3. Autorisation d'ester en justice : délégation du conseil municipal au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le but de la bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice », en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Monsieur le Maire doit se rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal qui peut toujours mettre fin à la délégation.

Après en avoir discuté, le **Conseil Municipal**, à l'exception de Brigitte OSTERTAG qui vote contre, se **prononce favorablement** sur la délégation à ester en justice consenti au maire.

BRUEBACH le 09 décembre 2022

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

